

# LE REVEST-LES-EAUX LE PIGEONNIER FEODAL ET ABORDS

Var  
**26**  
Site Classé

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### Site classé

Arrêté du 8 juin 1937

### Propriété

Privée

### Superficie

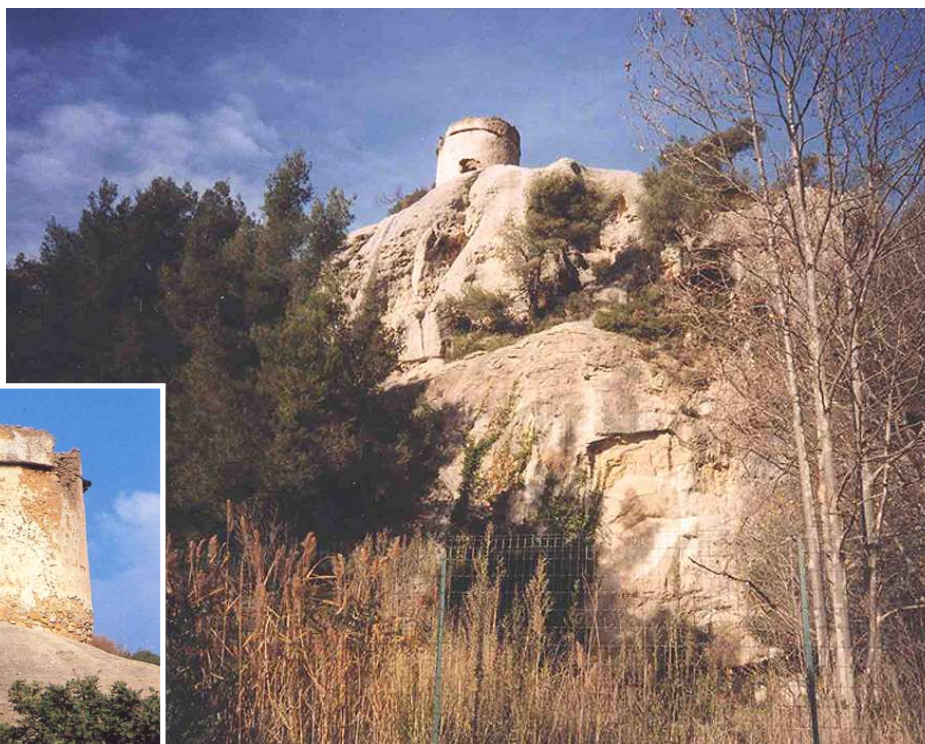
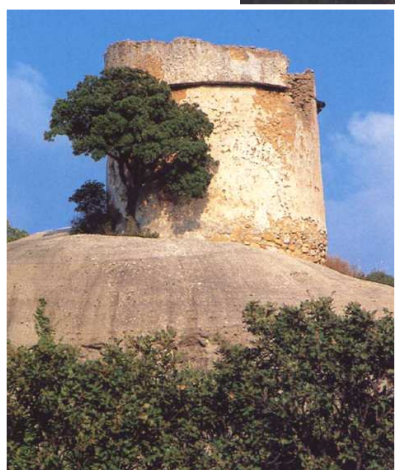
non renseignée

### Autres mesures de protection concernant le site

MHI de la tour du village (10/01/1964)  
Site du pigeonnier inclus partiellement dans le rayon de 500m

### Autres sites protégés sur la commune

Aucun



## COMPOSANTE DU SITE

### Motivation de la protection

« Placé dans l'un des sites les plus beaux de la Provence, cet ensemble domine les pentes des contreforts du Mont Caume; il est entouré de cultures verdoyantes arrosées par de belles sources et par sa disposition extrêmement pittoresque et curieuse, constitue avec le village très pittoresque du Revest, un centre d'excursion très fréquenté ».

(Extrait du rapport de M. Amoretti à la CDS du Var du 1er septembre 1931)

### Etat actuel

Très difficilement perçu depuis le village et ses abords depuis que des lotissements se sont développés autour du socle rocheux. La menace d'urbanisation qui est à l'origine du classement s'est confirmée, compromettant la lecture du paysage d'ensemble (le moulin sur son éperon rocheux saillant).

### Observation

Problème de correspondance entre la parcelle unique n°145 - Section E dans l'arrêté et les parcelles d'après le cadastre napoléonien antérieur au classement de 1937 : la parcelle n°145 Section E correspond aux n°117 pour le moulin, n° 118 et 122 pour les abords.

## LOCALISATION DU PERIMETRE

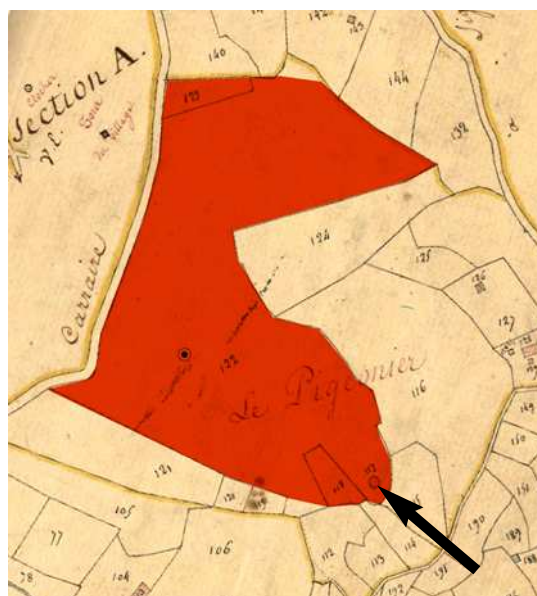
Le pigeonnier féodal et ses abords, comprenant la parcelle cadastrale n°145, section E.  
(Arrêté du 8 juin 1937)

### SITUATION

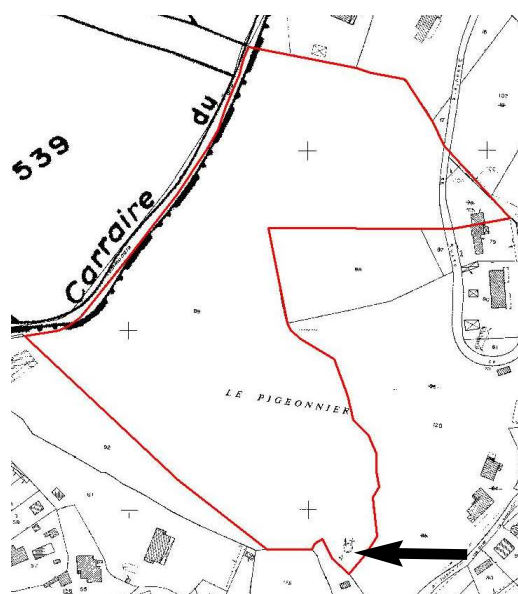


Source : IGN-scan25

 Périètre du Site Classé



CADASTRE ANCIEN



CADASTRE ACTUEL